

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cheseaux, le 16 juillet 2002 – La publication d'un rapport de Goldman Sachs le 15 juillet 2002 sur le Groupe Kudelski a créé un certain nombre de malentendus et provoqué des rumeurs infondées sur le marché. Dans le but d'établir la plus parfaite transparence, le Groupe Kudelski rappelle sa position sur la question des méthodes comptables.

Jusqu'à aujourd'hui, le Groupe Kudelski présente ses comptes selon les normes comptables suisses, à savoir les normes Swiss GAAP RPC, qui requièrent le respect de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

D'ailleurs, l'auteur du rapport de Goldman Sachs reconnaît lui-même que les principes comptables qu'il remet en question sont tout à fait conformes aux normes suisses - Swiss GAAP RPC – qui diffèrent des normes IAS.

Tous les éléments ayant servi à la détermination du cash flow sont décrits dans les états financiers du Groupe, notamment le détail des acquisitions de filiales, la création et l'utilisation des provisions ainsi que le traitement du prêt accordé à un client. Tous ces éléments sont ainsi présentés dans les états financiers de manière transparente et ne constituent nullement des points qui auraient été passés sous silence par le Groupe.

Les différences de traitements comptables entre les normes suisses et les normes IAS pour les goodwill d'acquisition de participations sont expliquées dans les états financiers. La politique du Groupe consiste à présenter les goodwill d'acquisitions en diminution de ses fonds propres, conformément aux Swiss GAAP RPC.

Indépendamment des questions de normes comptables, les éléments « découverts » par l'analyste de Goldman Sachs (dont par exemple le prêt à un client) ont été indiqués clairement par le Groupe Kudelski dès la publication de ses comptes 2001.

Suite à cet épisode, le Groupe Kudelski ne peut que déplorer que certains rapports sur des entreprises soient publiés sans vérification ni discussion préalable, créant un risque de confusion et menant à une fausse interprétation – involontaire ou volontaire. Inévitablement, en procédant de la sorte, des erreurs importantes peuvent se produire, erreurs dont les conséquences sont toujours fâcheuses pour l'entreprise et ses actionnaires en particulier dans le contexte boursier actuel.

Pour plus d'information veuillez contacter le secrétariat d'André Kudelski, Delphine Breitler, au 021 732 0103.